



Décision d'aide humanitaire
Ligne budgétaire B7-219

Intitulé : *Décision de la Commission relative à une aide humanitaire en faveur des populations de la Communauté andine afin de garantir une préparation préalable aux risques de désastres naturels – Troisième plan d'action DIPECHO dans la Communauté andine.*

Lieu de l'opération : Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela)
Montant de la décision : 4.000.000 euro

Numéro de référence de la décision : ECHO/TPS/219/2003/04000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible :

1.1. - Justification :

La géographie, la géologie et le climat des pays andins les exposent à un large éventail de risques naturels. La menace la plus importante dans la région a été "El Niño", imputable au réchauffement du centre et de l'est du Pacifique. Les inondations sont très fréquentes dans les pays andins, et sont généralement la conséquence des tempêtes tropicales et de l'effet « El Niño ». En outre, toute la région est vulnérable aux séismes, le dernier en date (particulièrement violent en termes de pertes matérielles et de vies humaines) s'est produit au Pérou en juin 2001. Nombreuses tempêtes et séismes associés à une géographie particulièrement accidentée ainsi qu'à des installations d'habitations sur des emplacements à risque donnent lieu à des coulées de boue, des "huaycos"¹ et des glissements de terrain en général meurtriers et destructifs. Les sécheresses et les vagues de froid frappent régulièrement certaines zones de la région, particulièrement les hauts plateaux péruvien et bolivien ainsi que el Chaco en Bolivie. Enfin, beaucoup de volcans sont encore actifs dans cette région. Les éruptions les plus violentes de ces dernières années se sont produites en Colombie en 1985 et en Équateur en 1999 et 2002. Le volcan Tungurahua est actif depuis plusieurs mois en Équateur et menace Quito.

¹ "Huaycos" sont coulées destructives d'eau mélangées à de la boue et des pierres tombant rapidement du sommet de la montagne par les différents ravinements.

Les indicateurs de vulnérabilité ² des pays andins se situent à un niveau moyen comparé à d'autres pays en développement dans le monde, mais, en Amérique latine, les disparités des niveaux de vulnérabilité à l'intérieur du pays sont extrêmement élevées d'une région à une autre. Même dans les pays relativement nantis tels que le Pérou, la Colombie ou le Venezuela, la vulnérabilité peut être très élevée dans certaines régions, sans que des actions adéquates soient soutenues par les gouvernements respectifs. D'autre part, les capacités des pays andins à faire face aux désastres sont faibles, particulièrement au niveau local où beaucoup de communautés et institutions locales manquent cruellement de moyens et de préparation pour répondre à une catastrophe au cours des premiers jours. Les pays andins comptent donc, particulièrement pour cette réponse d'urgence, et dans les régions éloignées, sur l'aide internationale, plutôt que mettre en oeuvre par leurs propres moyens des activités de préparation et de prévention soutenues par les états.

Les pertes et la destruction qui résultent de ces désastres sont donc significatives d'un point de vue social et économique et réduisent le potentiel de développement de la région. Une analyse historique des catastrophes montre que d'une façon générale les pertes induites par les désastres dans la région andine tendent à augmenter avec le temps, étant donné l'absence de politiques appropriées de réduction des désastres, le manque de ressources et l'évolution des processus socio-économiques.

En raison de l'exposition aux risques, de la vulnérabilité économique et socioculturelle et de la faiblesse des capacités de réponses locales existantes, l'Équateur et la Bolivie peuvent être classés comme ayant un niveau élevé de risque de catastrophe. Certaines régions du Pérou, de la Colombie et du Venezuela peuvent également être incluses dans cette catégorie.

Conformément à l'article 2 (f) du règlement humanitaire (CE) d'aide du 20 juin 1996³, le mandat humanitaire d'ECHO inclut pour objectif " de garantir une préparation préalable aux risques de désastres naturels ou de circonstances exceptionnelles comparables et d'utiliser un système d'alerte rapide et d'intervention approprié ".

1.2. - Besoins identifiés :

Les besoins identifiés dans la Communauté andine dans le domaine de la préparation et notamment en termes de mécanismes d'alerte précoce et de systèmes d'intervention découlent de la conviction ferme que la réponse aux désastres est une action passive et temporaire avec des coûts élevés en termes financiers et de vies humaines, tandis que la réduction des risques dans le domaine des désastres naturels peut réduire la probabilité de perte avant qu'elle ne devienne une menace concrète ou une tragédie :

Si l'on fait référence à la "formule" "risque = (menace x vulnérabilité) / capacité", qui est partagée au sein de la communauté internationale travaillant dans le domaine de la réduction des risques, celle-ci peut être visée via toute action portant sur la réduction de l'intensité de la menace, sur la réduction de la vulnérabilité, ou sur l'amélioration de la capacité de réponse des agents en situation de risque.

Les niveaux élevés de risque dans certains pays et régions de la Communauté andine découlent, en grande partie, de l'exposition aux menaces naturelles et des vulnérabilités liées

² Les indicateurs de vulnérabilité comprennent les facteurs physiques, sociaux, culturels, économiques, et environnementaux, qui augmentent la probabilité d'une communauté de subir un impact négatif par rapport à une menace.

³ Règlement N°1257/96 de la CE du 20 juin 1996, OL L163 de 02.07.1996

à tous les types de facteurs, économiques, sociaux, culturels, environnementaux,... Ces vulnérabilités (et l'exposition aux menaces dans une moindre mesure) peuvent être réduites par des politiques à long terme de réduction des risques étroitement intégrées aux politiques de développement. Les instruments d'aide humanitaires ne sont pas les plus appropriés pour répondre à ces besoins.

Toutefois, le niveau de risque dans la communauté andine découle également de faiblesses significatives au niveau de la capacité de réponse, définie comme le niveau des ressources, la façon dont les communautés utilisent ces ressources et la capacité de ces communautés pour faire face aux conséquences défavorables d'une catastrophe.

Entre février et août 2003 et suite au deuxième Plan d'action DIPECHO (DIaster Preparedness ECHO) dans la région, ECHO a tenu des séminaires nationaux et régional avec les autorités locales, les institutions et les organisations impliquées dans la réduction des risques de catastrophe naturelle et a lancé une évaluation⁴ sur le programme DIPECHO qui a inclut une visite de terrain dans la région. Les résultats de ces exercices confirment l'analyse exposée ci-dessus sur le niveau de risque dans la région.

Ces exercices identifient également, en ce qui concerne les capacités de réponse, les besoins particuliers suivants, par rapport auxquels ECHO pourrait apporter une réponse conformément à son mandat :

- Développement des systèmes d'alerte précoce ;
- Promotion des programmes de sensibilisation du public autour des principales menaces naturelles ;
- Amélioration de l'état de préparation parmi les différents acteurs et secteurs impliqués sur le terrain ;
- Amélioration de la préparation aux désastres au niveau communautaire ;
- Amélioration du niveau des ressources pour la préparation et la réponse d'urgence.

Les pays ayant une meilleure capacité de réponse sont censés avoir une meilleure capacité de gestion des conséquences du risque de catastrophe.

ECHO est intervenu dans la communauté andine avec deux Plans d'action DIPECHO précédents. L'évaluation du premier plan d'action DIPECHO avait déjà souligné que davantage d'importance devrait être accordée à renforcer des interventions au niveau des collectivités locales avec une forte approche participative et des résultats pratiques.

Au niveau local, l'approche à caractère communautaire dans les premiers et deuxièmes plans d'action DIPECHO dans la Communauté andine s'est avérée efficace et les projets ont essayé d'inviter les populations à s'approprier les résultats et garantir leur durabilité. Dans la plupart des cas, les organisations et les municipalités communautaires étaient enthousiastes et ont entièrement soutenu les activités de projet.

Les projets de préparation aux désastres ont été bien reçus, particulièrement lorsqu'ils ont inclus des activités de mitigation ou de prévention à petite échelle et à caractère démonstratif, ainsi que lorsque l'approche présentée à la communauté était multi-risque (c'est-à-dire présentant aux communautés une image complète des risques encourus, y incluse évidemment la principale menace naturelle). Il serait dès lors souhaitable d'inclure ces activités à tout projet de préparation aux désastres.

⁴ Rapport final non finalisé au moment de la rédaction de la présente décision.

Enfin, toutes les évaluations ont confirmé la nécessité de faire un effort supplémentaire dans la normalisation, la compilation et la diffusion des meilleures pratiques puisque de nombreuses bonnes pratiques d'expériences précédentes ont été répliquées uniquement au niveau local. Une telle initiative pourrait constituer un bon travail d'appui pour enrichir la base de données de CAPRADE⁵, la nouvelle institution ayant la responsabilité des politiques de réduction des risques de catastrophe dans la Communauté andine.

1.3. - Population cible et régions concernées :

Le troisième plan d'action DIPECHO visera les collectivités locales les plus vulnérables et leurs institutions, y compris des organismes tels que les branches locales de la protection civile.

Les régions suivantes, considérées comme celles avec un niveau de risque le plus élevé, seront visées (mention est faite de la menace principale visée) :

En BOLIVIE :

- Les projets seront localisés dans l'une des régions suivantes : le Chaco, le bassin fluvial du Beni (région de l'Amazonie) et le département du Potosi.
- Dans ces zones géographiques, les menaces visées sont hydrométéorologiques : La sécheresse (dans le Chaco et le Potosi), les inondations (dans le bassin du Beni) et les vagues de froid (dans le Potosi).

En COLOMBIE :

- Les projets seront localisés dans l'une des régions suivantes : les cordillères centrale et orientale.
- Dans ces zones géographiques, les menaces visées sont les glissements de terrain (mouvements de masse en général).

En ÉQUATEUR:

- Les projets seront localisés dans l'une des régions suivantes : dans les provinces côtières de Los Ríos, EL Oro et Manabi et la région montagneuse centrale.
- Dans ces zones géographiques, les menaces visées sont les inondations (dans les provinces côtières) et les éruptions volcaniques (dans la région montagneuse centrale).

Au PÉROU:

- Les projets seront localisés dans l'une des régions suivantes : les régions montagneuses méridionales (Moquegua, Arequipa, Puno), la région d'Ancash (spécifiquement le couloir de Huaylas) et la région du nord de Tumbes.
- Dans ces zones géographiques, les menaces visées sont les séismes, la sécheresse et les vagues de froid dans les régions montagneuses méridionales (Puno, Arequipa et Moquegua), les Huaycos et les glissements de terrain (dans le couloir Huaylas), et les inondations (à Tumbes).

⁵ CAPRADE (Comité Andino para la prevención y Atención a Desastres) est le Comité andin chargé de la prévention de et la réponse aux désastres.

Au VENEZUELA:

- Les projets seront localisés dans la région andine (Tachira et Mérida)
- Dans ces zones géographiques, les risques visés sont les séismes et les glissements de terrain.

1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles :

Comme la plupart des activités proposées ont une orientation communautaire, leur succès dépend de la volonté de coopération des communautés identifiées. En outre, les projets de préparation aux désastres dépendent du lien que mettent en place les partenaires avec les autorités locales compétentes qui doivent être impliquées dans le projet dès son commencement afin de s'assurer que les objectifs soient réalisés et que les résultats soient durables.

Afin de promouvoir des projets susceptibles d'atteindre les résultats escomptés, ECHO a autant tenu compte, lors de la sélection, de l'expérience antérieure des soumissionnaires dans les programmes de préparation aux désastres que de leur capacité à développer des relations avec les communautés et les autorités locales sur le terrain. Le risque principal dans ce type de projet est lié à la forte rotation de certaines autorités locales et des volontaires formées dans les communautés.

La Bolivie et le Venezuela ont récemment vécu des événements inquiétants en termes de sécurité, avec de violentes émeutes civiles. La situation semble stabilisée particulièrement en Bolivie avec le renversement du président précédent mais les protestations publiques pourraient supposer un frein au développement des projets DIPECHO du point de vue logistique et d'engagement des communautés aux projets. La situation sera réévaluée avant la signature d'une quelconque convention de subvention.

2- Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. – Objectifs :

L'objectif principal de ce programme DIPECHO est de réduire les risques dans la Communauté andine en préparant mieux les populations les plus vulnérables dans les régions les plus touchés par les désastres naturels récurrents.

Les projets viseront l'un ou plusieurs **des objectifs spécifiques** suivants :

1. Renforcer la capacité de réponse au niveau local des populations les plus vulnérables en intégrant et coordonnant les activités aux niveaux local, départemental, national et régional et en contribuant à la normalisation des programmes de préparation.
2. Contribuer à la compilation et à la diffusion des meilleures pratiques sur la préparation aux désastres et à l'échange des expériences aux niveaux national et régional de la Communauté andine en coopération avec les systèmes nationaux de préparation et de prévention aux désastres et avec CAPRADE.

2.2. - Composantes :

Les propositions sélectionnées visent à soutenir les objectifs spécifiques précédents et incluent les composantes suivantes :

- **Appui aux infrastructures**

Renforcement des infrastructures pour soutenir les plans de préparation aux désastres (par exemple construction de locaux de stockage, réhabilitation des voies d'évacuation, des abris temporaires pour la populations évacuées, signalisation des itinéraires d'évacuation,...)

- **Sensibilisation des autorités et du public**

Activités de communication visant à la prise de conscience des autorités et du public dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe (par exemple spots à la radio, articles publiés dans les journaux et les revues, brochures, affiches, conférences...).

- **Travaux de mitigation à petite échelle**

Travaux d'infrastructure à petite échelle visant à réduire la vulnérabilité physique des bénéficiaires. Parfois, les bénéficiaires sont formés pendant la mise en oeuvre de ces travaux d'atténuation afin d'être en mesure de les reproduire à l'avenir (par exemple des parois de protection le long des rives des rivières, des travaux de drainage, du reboisement, des travaux de construction sur les bâtiments publics existants pour augmenter leur résistance aux désastres).

- **Cartographie et informatisation des données**

Cartographie et informatisation des données liées à l'étude des risques, des vulnérabilités et l'élaboration des plans d'urgence (par exemple la collecte de données pour la cartographie des risques - cartes scientifiques -, le développement de logiciels de cartographie et la formation sur leur utilisation, l'impression des cartes de risques et des plans d'urgence).

- **Education**

Activités visant à créer une "culture de prévention" dans le système d'enseignement officiel poursuivant un changement d'attitude et de pratique (par exemple la conception et production des matériels pour la formation des élèves, la formation des enseignants, des simulations conduites au niveau scolaire).

- **Systèmes d'alerte précoce**

Toute l'activité et l'équipement relatif à l'établissement d'un système d'alerte précoce (par exemple des études techniques entreprises spécifiquement pour établir un système d'alerte précoce - par exemple une étude hydrologique -, l'installation des radios et la formation des bénéficiaires sur leur utilisation, l'installation des pluviomètres et des échelles hydrométriques et la formation des bénéficiaires sur leur utilisation...)

- **Recherche et diffusion**

Études techniques, ateliers et enquêtes entrepris afin d'augmenter la connaissance sur les questions de réduction des risques et la diffusion de ces résultats (par exemple l'organisation d'ateliers/séminaires visant à la diffusion des résultats de projet).

- **Facilitation de la coordination**

Initiatives de soutien pour faciliter la coordination parmi les institutions travaillant dans le domaine de la préparation aux désastres, de la prévention et de la réponse (par exemple réunions interinstitutionnelles, produits interactifs, ...)

- **Renforcement institutionnel**

Services et équipement fournis pour renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine de la réduction des risques (par exemple la formation des autorités sanitaires sur les outils humanitaires de gestion de l'approvisionnement, la formation des pompiers sur les procédures de sauvetage, la formation des fonctionnaires de protection civile sur les communications d'urgence, ...)

- **Renforcement de la capacité/formation :**

Renforcement de la capacité/formation dans le domaine de la préparation aux désastres conduite au niveau local, avec une participation directe des communautés bénéficiaires (par exemple aide à l'équipement, à l'organisation et à la formation des comités locaux d'urgence, simulations conduites au niveau communautaire, ateliers conduits au niveau communautaire visant la production d'un plan d'urgence, la formation des facilitateurs communautaires, la formation et l'équipement des brigades communautaires d'urgence).

3 – Durée de la décision:

La durée de mise en oeuvre de la présente décision sera de 18 mois. Cette durée a été choisie pour permettre de financer des projets DIPECHO de 15 mois de sorte à couvrir deux saisons des pluies (l'une pour faciliter la sensibilisation et l'autre pour permettre de tester les résultats du projet) et pour permettre des dates de démarrage différenciées selon l'état de préparation de chacun des projets.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 15 février 2004.

Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en oeuvre endéans ladite période.

Si la mise en oeuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en oeuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans le Contrat Cadre de Partenariat sera appliquée.

4 - Interventions/décisions antérieures de la Commission dans le contexte de la crise concernée

Liste des opérations DIPECHO précédentes dans la Communauté Andine					
		2000	2001	2002	
Numéro de la Décision	Type de décision	EUR	EUR	EUR	
ECHO/TPS/219/1999/02000	DIPECHO	5,330,000			
ECHO/TPS/219/2001/03000	DIPECHO		1,800,000		
ECHO/TPS/219/2002/01000	DIPECHO			1,640,000	
Subtotal		5,330,000	1,800,000	1,640,000	
Total 2000+2001+2002		8,770,000			

Date: 13/11/2003

Tous les fonds des plans d'action DIPECHO précédents ont été épuisés.

5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs

➤ Autres services de la Commission :

Un projet visant à renforcer les systèmes de gestion des risques et des désastres aux niveaux national et régional a été approuvé en 2003 (ASR/B7-3100/99/313) par le Comité des États membres auprès de Europaid. Environ 9.750.000 euros seront financés par la Communauté Andine des Nations (CAN) en assistance technique et appui institutionnel à CAPRADE, l'organisme de coordination récemment créé.

Deux projets sont en cours de réalisation au Vénézuéla : un projet de 25 millions d'euros concernant la prévention des désastres et un projet de 10 millions d'euros concernant la reconstruction sociale. Les deux projets auront lieu dans l'État de Vargas et ont été approuvés par la CE après les effets dévastateurs des inondations et des glissements de terrain qui ont eu lieu dans cet État vénézuélien en 1999. Un projet supplémentaire sur la prévention d'inondations dans les États de Falcon, Yaracuy et Miranda, pour 20 millions d'euros, devrait être signé avant la fin de l'année.

Le but du plan d'action DIPECHO en question est de compléter cette action en renforçant l'état de préparation au niveau local et en prévoyant un soutien en termes d'information à CAPRADE pour promouvoir un meilleur échange des meilleures pratiques.

➤ États membres :

Pendant les mois août et de septembre, les membres du HAC et les représentants des États membres en Communauté Andine ont été invités par ECHO à fournir des informations sur les projets de la préparation aux désastres et de prévention financés par eux dans la région. ECHO a reçu des réponses de l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie.

Mis à part le Royaume-Uni, les trois autres pays ne financent actuellement aucun projet de préparation aux désastres dans les pays andins.

Le gouvernement britannique soutient deux organisations :

- PAHO (Pan American Health Organisation): Le programme financé par DFID vise à promouvoir le partage et la mise en réseau des connaissances des acteurs humanitaires et des

gouvernements et vise principalement à renforcer les capacités de réponse des autorités locales en cas de catastrophe naturelle.

- ProVention - Consortium de la Banque mondiale : L'objectif de ce consortium est d'aider les pays en développement à construire des économies durables et à réduire la souffrance humaine résultant des désastres naturels et technologiques. Son but énoncé est également d'intégrer la réduction de la vulnérabilité et des risques dans les efforts internationaux de développement. DFID a financé le consortium pendant la période 2001-2003.

L'Espagne a organisé plusieurs modules de formation dans les pays de la région sur le thème des désastres et de la gestion des risques, modules adressés aux agences de réponse d'urgence telles que la protection civile, la Croix-Rouge et les pompiers.

Bien qu'ECHO n'ait obtenu aucune réponse de l'Allemagne (GTZ) suite à sa demande d'informations, les visites de terrain réalisées par ECHO au sud du Pérou pendant les crises récentes confirment qu'un programme important de gestion des risques est financé par GTZ dans cette région péruvienne.

➤ Autres donateurs :

La CAF (Comunidad Andina de Fomento) : Le programme PREANDINO vise à incorporer la gestion des risques dans la planification du développement. Jusqu'ici, le PREANDINO s'est concentré sur le niveau central de la planification (les gouvernements nationaux). PREANDINO considère actuellement la possibilité de travailler également au niveau local de planification (municipalités). Ce programme est plus orienté vers la prévention et la mitigation que vers la préparation.

États-Unis : Le « Comando sur » américain met en place un programme d'aide humanitaire (HAP) en Amérique du Sud. Ce HAP a un fort profil militaire et vise au renforcement institutionnel des mécanismes de protection civile dans la région. ECHO n'a pas réussi à obtenir une estimation des montants financiers consacrés à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de ce programme.

Donateurs dans la Communauté Andine en 2003					
1. Etats Membres de l'UE⁽¹⁾		2. Commission Européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche		ECHO**	3.440.000	UNDP	510.000
Belgique		Autres services	9.750.000		
Danemark					
Finlande	300.000				
France	20.500				
Allemagne	2.404.000				
Grèce					
Irlande					
Italie					
Luxembourg					
Pays Bas					
Portugal					
Espagne	50.000				
Suède					
Royaume Uni					
Sous total	2.774.500	Subtotal	13.190.000	Sous total	510.000
		Grand total	16.474.500		

Date: 13/11/2003
⁽¹⁾ Source: ECHO 14 Points reports. <https://nac.cec.eu.int>
cellules vides: pas d'information ou aucune contribution.
** Les données pour ECHO sont celles de 2001 et 2002 mis en œuvre partiellement en 2003.

6 - Montant de la décision et répartition par objectif spécifique :

6.1. - Montant total de la décision : **4.000.000** euro

6.2. - Ventilation budgétaire par objectif spécifique

Objectif principal : Réduire les risques dans la Communauté andine en préparant mieux les populations les plus vulnérables dans les régions les plus touchés par les désastres naturels récurrents.				
Objectifs spécifiques	Quantité allouée par l'objectif spécifique (euro)	Zone d'opérations géographique possible	Activités	Partenaires potentiels ⁶
Objectif spécifique 1 : Renforcer la capacité de réponse au niveau local des populations les plus vulnérables en intégrant et coordonnant les activités aux niveaux local, départemental, national et régional et en contribuant à la normalisation des programmes de préparation.	3.750.000	Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux infrastructures • Sensibilisation des autorités et du public • travaux de mitigation à petite échelle <ul style="list-style-type: none"> • cartographie et informatisation de données • éducation • systèmes d'alerte précoce • recherche et diffusion • facilitation de coordination • renforcement institutionnel • renforcement de la capacité/formation 	<ul style="list-style-type: none"> • MPDL • CAFOD • CISP • PAHO • COOPI • CARE • NETHERLAND • Croix-Rouge Néerlandaise • Croix-Rouge Française • Medicus Mundi Navarra • Oxfam GB • ALISEI • Movimondo • Diakonie
Objectif spécifique 2: Contribuer à la compilation et à la diffusion des meilleures pratiques sur la préparation aux désastres et à l'échange des expériences aux niveaux national et régional de la Communauté andine en coopération avec les systèmes nationaux de préparation et de prévention aux désastres et avec CAPRADE.	275.000 euros	Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela	<ul style="list-style-type: none"> • recherche et diffusion • facilitation de la coordination • renforcement institutionnel 	PNUD
TOTAL	4.000.000			

⁶ Movimiento por La Paz, La Libertad d'EL Desarme y (MPDL) ; Agence catholique pour le développement d'outre-mer (CAFOD) ; Comitato Internazionale per dei Popoli de Sviluppo de lo (CISP) ; Pan organisation de santé de l'Amérique (OPS) ; Cooperazione Internazionale (COOPI) ; Programme PNUD de développement - des Nations unies

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget des Communautés européennes dans la Communauté Andine

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le Traité instituant les Communautés européennes

Vu le règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire⁷, et en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1. la Communauté andine, est exposée à un large éventail de désastres naturels récurrents tels que les tempêtes, les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les vagues de froid et les sécheresses ;
2. les collectivités locales, notamment en Bolivie et en Équateur, sont très vulnérables aux désastres naturels et les pertes et les dommages produits sont significatifs d'un point de vue social comme économique ;
3. la capacité des pays andins pour affronter les désastres est insuffisante et l'aide de la communauté internationale est nécessaire pour répondre ou pour promouvoir des activités de préparation et des projets de mitigation et de prévention à petite échelle et à caractère démonstratif ;
4. une évaluation de la situation humanitaire mène à la conclusion que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par la Communauté pour une période de 18 mois pour permettre de mesurer l'impact des projets en comparant l'état de préparation des communautés sur deux années ou saisons des pluies consécutives;
5. Il est estimé qu'un montant de 4 millions d'EURO provenant de la ligne budgétaire B7-219 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux populations de la Communauté Andine afin de garantir une préparation préalable aux risques de désastres naturels en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.
6. Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le **[insérer la date]**

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 4.000.000 euro pour des opérations d'aide humanitaire en faveur des populations de la Communauté andine afin de

⁷ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

garantir une préparation préalable aux risques de désastres naturels au titre de la ligne budgétaire B7-219 du budget général des Communautés européennes.

2. Conformément à l'article 2 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
 - Renforcer la capacité de réponse au niveau local des populations les plus vulnérables en intégrant et coordonnant les activités aux niveaux local, départemental, national et régional et en contribuant à la normalisation des programmes de préparation.
 - Contribuer à la compilation et à la diffusion des meilleures pratiques sur la préparation aux désastres et à l'échange des expériences aux niveaux national et régional de la Communauté andine en coopération avec les systèmes nationaux de préparation et de prévention aux désastres et avec CAPRADE.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euro.

Article 3

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de **18** mois, commençant le 15 février 2004.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter de la date établie à l'article 3 paragraphe 1.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

1. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, *[date à insérer par le SG]*

Pour la Commission

[Nom à insérer par le SG]
Membre de la Commission

Annexe: Ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectif principal : Réduire les risques dans la Communauté andine en préparant mieux les populations les plus vulnérables dans les régions les plus touchés par les désastres naturels récurrents.	
Objectifs spécifiques	Montant par objectif spécifique (euro)
Renforcer la capacité de réponse au niveau local des populations les plus vulnérables en intégrant et coordonnant les activités aux niveaux local, départemental, national et régional et en contribuant à la normalisation des programmes de préparation.	3.725.000
Contribuer à la compilation et à la diffusion des meilleures pratiques sur la préparation aux désastres et à l'échange des expériences aux niveaux national et régional de la Communauté andine en coopération avec les systèmes nationaux de préparation et de prévention aux désastres et avec CAPRADE.	275.000
TOTAL	4.000.000